



## Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) Contribution de la Ville de Rouen

### **Constat des insuffisances du SRADT dans sa rédaction actuelle :**

Les 8 axes stratégiques du projet de SRADT ne sont pas contestables mais conservent un caractère général dont le mode d'emploi est insuffisamment exprimé. La contribution de la Ville de Rouen est motivée par l'absence d'une vision territoriale et par la persistance de différents manques à la lecture du diagnostic, de la charte et d'un premier texte d'élaboration du SRADT dans sa version du 29 mai.

#### **1. Un manque de vision territoriale claire :**

Le document ne présente rien sur l'armature urbaine et le réseau Métropolitain.

Or, la région a la particularité de compter 2 aires urbaines d'importance (Rouen et Le Havre) qui sont des pôles de développement. Le caractère de métropole Régionale de Rouen n'est pas souligné.

Par ailleurs, le projet de coopération métropolitaine Caen-Le Havre-Rouen, reconnu par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) n'est pas mentionné dans le document.

#### **2. Des insuffisances regrettables :**

- Enseignement supérieur, recherche et pôles de compétitivité :

Les développements sur l'enseignement supérieur et la recherche sont pauvres alors que la création éventuelle d'un P.R.E.S (à l'échelle de la Normandie) est en cours de discussion. Les conditions de la réussite des pôles de compétitivité ne sont pas formulées.

- Tourisme :

La place faite au tourisme est insuffisante. Or, c'est un facteur du rayonnement du territoire régional. La place de Rouen est quasiment ignorée alors que la Ville représente 10% du tourisme normand :

- Plus de 400 000 visiteurs sont accueillis et renseignés à l'Office du Tourisme de la Ville de Rouen sur un total de 4 millions dans l'ensemble des 2 régions Haute et Basse Normandes,
- Plus de 800 000 nuitées hôtelières sur un total de 8 millions dans l'ensemble des 2 régions

L'étude menée par l'INSEE et le Comité Régional du Tourisme de Normandie indique que 15% des emplois liés au tourisme de Haute et Basse Normandie sont localisés dans l'Agglomération Rouennaise.

- Culture :

En matière culturelle, on pouvait s'attendre à une ambition plus forte notamment en matière de développement de l'emploi culturel en Région. Or, il s'agit d'une description plus que d'une proposition d'actions.

- Economie portuaire :

Sur l'économie portuaire, Il aurait été souhaitable de préciser la vocation du port de Rouen dont le développement rend nécessaire l'approfondissement du chenal.

- Liaisons ferroviaires :

Il est regrettable qu'il n'y ait rien sur la seconde gare de Rouen

Une amélioration de la desserte Rouen-Lille (accès à Londres, Bruxelles, Amsterdam sans passer par Paris) devrait faire partie des propositions.

- Liaisons routières :

La priorité du contournement EST doit être clairement affirmée.

## **II. Propositions de la Ville de Rouen :**

Pour donner à Rouen les moyens de jouer pleinement son rôle de capitale de la Haute-Normandie dans une coopération gagnant-gagnant au sein de l'aire métropolitaine normande, les propositions de la Ville de Rouen se formulent au travers les 3 aspects indissociables suivants :

Attractivité, compétitivité et développement économique  
Environnement et Développement durable  
Rayonnement culturel

Il existe d'ailleurs une très grande cohésion globale entre ces différents aspects.

### **A- Attractivité, compétitivité et développement économique :**

#### **1. Pôles de compétitivité : « Movéo » et « logistique Seine Normandie »**

Rouen, ville centre de l'agglomération et du bassin d'emploi a vocation à être la locomotive de ces deux pôles de compétitivité « moteurs » et « logistique ». Ceux-ci doivent permettre à l'agglomération de Rouen d'affirmer, au sein de la région, une compétence distinctive assurant sa visibilité au plan national.

Le potentiel existant en enseignement supérieur et recherche doit être conforté et développé dans cette perspective.

Au-delà de ces formations universitaires et de recherche, le dispositif de formation continue et professionnel doit permettre d'accompagner l'adaptation permanente nécessaire.

L'université de Rouen a développé depuis plus de 20 ans une forte compétence dans les domaines liés à la pharmacologie et la chimie du médicament. Cette compétence doit être elle aussi confortée au service du pôle voisin de « Médi Tech Santé » Ile-de-France.

#### **2. Accessibilité :**

##### 2-1 Déplacements

L'attractivité d'une métropole repose également sur son accessibilité et suppose une voie de contournement complète.

##### 2-1-1 Le 6<sup>e</sup> pont :

Le 6<sup>ème</sup> pont de Rouen sera achevé au début de l'année 2007. Ses accès définitifs répondant à la fois aux fonctionnalités de l'ouvrage et à son intégration au paysage urbain doivent impérativement être réalisés dans la période 2007/2013.

##### 2-1-2 Contournement Est :

Cette même période doit voir la réalisation du contournement Est comme projet prioritaire, la liaison sur l'Eure pouvant venir dans un 2<sup>e</sup> temps : L'enquête publique devra être réalisée en 2008 pour un démarrage des travaux en 2010. Les nouveaux moyens de la commande publique permettent la mixité des financements publics et privés, gage d'une réalisation rapide.

##### 2-1-3 Autres

L'amélioration du contournement Sud est en cours Les études du contournement Nord prévues au contrat d'agglomération devront permettre de faire le choix d'une solution et d'avancer sur la faisabilité de la fin d'une première ceinture de Rouen.

##### 2-2 Création de la gare Saint-Sever et liaisons ferroviaires

2-2-1 La gare de Rouen rive droite et le viaduc d'Auplet sont actuellement proches de la saturation. Le développement du transport ferroviaire passe donc par la création d'une seconde gare sur la rive gauche. Celle-ci pourrait avoir dans un premier temps vocation à accueillir des trains « terminus Rouen ».

2-2-2 Mise à l'étude en 1994, la liaison ferroviaire rapide Normandie Vallée de Seine n'a connu aucun début de réalisation. Rouen et son agglomération et, plus généralement, l'ensemble de la Normandie ont un besoin impérieux d'être reliées avec efficacité au réseau TGV européen en rejoignant les interconnexions de Roissy et Massy. La comparaison avec les autres villes du Bassin parisien met en évidence le déficit de relations de Rouen avec Paris et le réseau national.

L'étude en 2008 de la liaison par TGV de la Normandie avec Roissy et Strasbourg est de bon augure sur la poursuite de ce projet.

### 2-3 Développement du Port Autonome :

La mise en service de Port 2000 est une chance considérable pour le développement de l'activité du Port autonome de Rouen.

Celui-ci a élaboré avec Cap Développement son projet pour l'horizon 2020. L'axe essentiel de ce projet structurant est le développement des capacités nautiques du fleuve pour que le port de Rouen s'adapte à la progression de la taille des navires qui correspondent à ses principaux marchés. Cette adaptation a été chiffrée au cours de la préparation de Cap développement. Son inscription au contrat de projet Etat-Région est indispensable.

L'accessibilité terrestre du port doit impérativement être renforcée. Au-delà des projets évoqués ci-dessus, le développement du port de Rouen repose sur un rééquilibrage de la route par le fer et le fluvial passant notamment par le renforcement du trafic Le Havre – Rouen – Gennevilliers-Paris, la mise en chantier de la liaison fluviale Seine Nord Europe, l'amélioration des rocade fret du Bassin Parisien.

### 2-4 Dessertes aériennes :

Une métropole de près de 500 000 habitants ne peut se développer sans un minimum de dessertes aériennes de proximité. L'étude réalisée par l'Institut des Transports Aériens (ITA) pour le compte des régions a montré que l'hypothèse de concentration sur Deauville, préconisée par l'exécutif régional, ne répondait pas aux besoins des rouennais, renvoyés par conséquent sur les aéroports parisiens.

Dans son état actuel, la piste nécessite des travaux importants notamment la recharge de la bande de roulement et le balisage. Ces travaux sont indispensables pour assurer la sécurité.

Le futur contrat d'agglomération doit donc comprendre l'extension de la piste de Rouen Vallée de Seine de 1700 à 2150 m et son équipement pour l'atterrissage automatique afin d'apporter à l'économie rouennaise des dessertes fiables vers un ou deux « hubs » européens à l'image de ce qui fonctionne vers Lyon.

### 2-5 Très haut débit :

L'accessibilité sera favorisée par le développement de nouvelles technologies notamment dans le domaine du très haut débit. L'objectif est donc de soutenir la création d'un anneau très haut débit permettant de relier l'ensemble du territoire normand plus particulièrement les trois métropoles normandes que sont Caen Le Havre et Rouen.

## 3. Capacité d'accueil d'activités nouvelles

L'attractivité doit également être concrétisée par des capacités d'accueil d'activités nouvelles. En ce qui concerne Rouen, celles-ci reposent sur Seine Ouest et Aubette Martainville. Ces deux projets arriveront à maturité dès l'année 2007.

- Aubette Martainville, permettra de développer des activités liées à la présence du CHU. Ce développement s'appuiera sur la coopération instituée par le G4 (Lille Amiens Rouen Caen). Le projet Espace Innovation Santé fait l'objet d'un partenariat étroit entre le CHU et la Faculté de médecine, d'une part, la Communauté d'agglomération et la Ville d'autre part.

- Seine Ouest aura vocation à accueillir à la fois de l'habitat, y compris du logement social, des activités tertiaires liées aux ports, des concessions automobiles dans un schéma global à redéfinir, et des commerces et services de proximité.

De plus, la Zone Franche Urbaine des Hauts de Rouen est un point essentiel du projet de reconquête de ces quartiers. A la diversification de l'offre de logement doit correspondre une diversification des activités.

#### **4. Reconquête du fleuve :**

##### 4-1 Quais Rive Gauche :

Les études de définition en cours s'inscrivent dans une démarche prospective à long terme. L'enjeu plus immédiat est d'intervenir sur les quais bas Rive gauche, l'île Lacroix et la partie restant à aménager sur les quais rive droite, à l'horizon de 3 à 5 ans.

##### 4-2 Port de plaisance :

L'aménagement consistera dans une 1<sup>ère</sup> phase, à implanter une centaine d'anneaux d'hivernage sur le bassin Saint Gervais.

#### **5. Coopérations :**

##### 5-1 Coopération Régionale :

Le projet métropolitain des Villes et Agglomérations de Caen Le Havre et Rouen, sélectionné le 25 février 2005 par la D.I.A.C.T. (anciennement D.A.T.A.R.), est une opportunité de mettre en commun et de renforcer les échanges entre les trois aires urbaines. Ce développement en synergie aura un impact fort en terme d'entraînement économique et d'attractivité du territoire, tant au niveau européen, qu'au niveau international.

Lors de la Conférence Métropolitaine du 20 avril 2006, la Métropole Normande a fixé les objectifs prioritaires dans le cadre du Contrat de Projet Etat – Région Haute-Normandie

##### 5-2 Coopération Internationale :

Les liens avec les 3 Villes européennes partenaires de la Ville de Rouen Hanovre, Norwich, Salerne seront renforcés. La coopération avec la Ville jumelle chinoise de Ningbo, a pour objectif d'accroître la notoriété de Rouen auprès des décideurs institutionnels et économiques, ainsi que de tisser des liens avec les entreprises chinoises.

Fort de l'expérience actuelle du programme de coopération européen d'Interreg III « Spatial Metro » en partenariat avec les Villes de Norwich, Coblenz notamment, de nouveaux programmes sources de financement seront recherchés en direction de l'Europe et d'autres régions dans le cadre de coopération décentralisée (Maghreb).

#### **B- Environnement et Développement durable**

## **1. Désengorgement du centre ville :**

La géographie et les décisions du passé font que l'essentiel des déplacements de personnes et de marchandises qui traversent la Seine dans l'agglomération se font au centre de Rouen. Les projets routiers évoqués ci-dessus concourront, pour partie, à remédier à cet état de fait. Néanmoins, le désengorgement du centre ville et la réduction de l'utilisation des véhicules individuels doivent s'obtenir par d'autres moyens.

### 1.1 Transport en commun par voie ferrée autour de Rouen

Le développement du transport en commun par voie ferrée autour de Rouen est donc indispensable. La réalisation du Tram-Train Elbeuf Barentin permettrait le cas échéant de relier la Rive Droite à la Rive Gauche.

### 1.2 Extension du réseau Métrobus :

Une bonne liaison entre les deux gares doit être réalisée par les transports en commun de l'agglomération. L'étude de la prolongation du métrobus jusqu'à Saint-Sever avec desserte du CHU est donc urgente.

## **2 Lutte contre les pollutions et les risques industriels :**

Historiquement, l'Agglomération rouennaise a développé pour répondre aux besoins de lutte contre les pollutions et nuisances industrielles, une compétence spécifique dans ce domaine. Aujourd'hui, cette compétence associée à celles déjà présentes dans la région (CNPP à Vernon et l'institut de recherche sur la pollution et les risques à Honfleur) peut devenir un facteur de développement de nouvelles activités de pointe et de recherche.

En complément de la politique d'information de la population et du plan de secours et de prévention mis en place, une action coordonnée en matière de transport des matières dangereuses, avec le Port autonome, la SNCF et les entreprises, au moins celles qui sont classées SEVESO 2, sera recherchée

## **3 Qualité de la vie et services de proximité.**

### 3-1 Habitat :

La ville de Rouen a entrepris, avec le soutien de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU), un effort sans précédent en faveur du cadre de vie et de l'habitat dans des quartiers oubliés de longue date. Cet effort doit, bien sûr être poursuivi et accentué afin que le parc de logement social de la ville connaisse un développement parallèle à celui que connaît l'ensemble de l'habitat grâce à l'initiative privée. L'offre devra se diversifier pour accompagner les nouveaux besoins en matière de parcours résidentiel.

### 3-2 Santé :

En plus de la mise à niveau de l'offre de soin inscrite au Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS 3), il s'agit de mettre en place un partenariat de la ville avec les intéressés et le réseau Santé des villes pour développer la prévention et l'éducation à la santé dans les écoles, les collèges et les lycées en liaison avec l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH), les services de l'Etat et l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

### 3-3 Conciliation vie professionnelle et accueil des jeunes enfants :

Les services de proximité doivent en particulier par leurs actions permettre aux habitants de concilier au moins les différents temps de leur vie : vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle.

#### 3-4 Multi-modalité :

Une meilleure coordination des actions entreprises pour les déplacements en mode doux sera recherchée :

- Vélos et plan Agglo vélos
- Stationnement résidentiel
- Liaison avec les parkings
- Plateau piétonnier
- Transport en commun avec bus permettant le transport des vélos
- Dispositif de livraison non polluant en centre ville.

En liaison avec une amélioration de la qualité des espaces publics un soin particulier sera apporté aux entrées de ville, aux traitements des revêtements de surfaces, du mobilier, de l'éclairage.

#### 3-5 Volet environnemental :

La contribution de la métropole régionale en la matière repose sur la protection et la valorisation des espaces naturels comme la colline Sainte Catherine et la réalisation du Parc Naturel Urbain Repainville.

#### 3-6 Agenda 21 :

La Ville de ROUEN a souhaité développer dans un premier temps son Agenda 21 auprès des services municipaux, afin que ceux-ci puissent prendre conscience que les projets et les actions qu'ils mènent au quotidien relèvent d'une démarche de développement durable. Il s'agit également d'améliorer et de rendre plus lisible et cohérent l'ensemble de leurs actions. Cet Agenda 21 servira de base à un travail partenarial à plus long terme avec les partenaires de la Ville et avec les habitants.

## **C- Rayonnement culturel**

L'attractivité d'une métropole régionale repose aussi sur sa capacité à mettre en œuvre une politique culturelle dynamique dans les domaines du soutien à la création, à la diffusion, à la formation et au développement des publics. Par ailleurs, la singularité de Rouen et l'un de ses atouts majeurs, résident dans son patrimoine qu'il est essentiel de valoriser d'autant qu'elle a obtenu le label de ville d'Art et d'Histoire depuis 2002.

### Projets en cours :

#### 1. Opéra

L'opéra de Rouen Haute Normandie est en passe d'atteindre la taille critique nécessaire à son rayonnement.

Les travaux scéniques étant réalisés, il faudra programmer la réalisation de travaux permettant d'améliorer les conditions de travail des équipes mais aussi l'accueil des artistes et des publics.

#### 2. Centre Dramatique National :

Le principe d'un CDN bâti autour du Théâtre des Deux Rives a été approuvé par le Ministère de la Culture. Ce projet devra être mené à bien au cours du prochain contrat Etat-Région.

### 3. Médiathèque :

La grande médiathèque de Rouen figure à l'actuel contrat d'agglomération et a été retenue par l'Etat au titre du programme Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR). Les travaux seront réalisés de mai 2007 à avril 2009 avec une ouverture fin 2009. Les modalités de son achèvement devront figurer au prochain contrat d'agglomération.

### Projets à venir :

#### 1. Extension du Musée des Beaux-Arts :

L'objectif de ce projet est d'accueillir la galerie d'art contemporain en lieu et place de la bibliothèque Villon actuelle et d'inscrire ainsi le musée de Rouen un des tout premiers musées de région en France dans le XXI<sup>e</sup> siècle :

#### 2. De la Maison sublime à la présence Judaique en Normandie :

Le projet consiste à rendre accessible au public la Maison Sublime, sous la cour du Palais de Justice : la découverte de ce lieu et les études récentes confirmant son intérêt patrimonial et culturel incitent à l'aménager au plus vite.

#### 3. Ecole Régionale des Beaux Arts (ERBA) :

La redéfinition en cours des projets pédagogiques pour les écoles des Beaux Arts nécessaire à leur inscription au niveau européen va engendrer une évolution des besoins et la construction d'un schéma régional de l'enseignement supérieur artistique.

La construction d'une nouvelle ERBA représente un espoir de rassemblement autour d'un nouveau projet au-delà de la vétusté des locaux actuels qui ne répondent plus aux attentes d'un tel établissement et surtout retardent la mise en œuvre urgente de travaux de restauration de l'aître Saint Maclou.

#### 4. Aître Saint Maclou

L'état sanitaire de ce patrimoine exceptionnel est alarmant.

Après le déménagement de l'ERBA, il s'agit de rénover ce bâtiment historique remarquable et de l'aménager pour répondre aux besoins touristiques de Rouen Ville d'Art et d'Histoire et de la Normandie.

#### 5. Plan de sauvetage des églises de Rouen, Saint Maclou, et Saint Ouen notamment :

Face aux besoins en matière de sauvegarde du patrimoine, un plan d'urgence pour financer le sauvetage de ce patrimoine de la métropole historique régionale est à prévoir impérativement : il doit se faire en concertation avec l'Etat, la Région, l'Agglo et le Conseil Général. En effet, le patrimoine de Rouen est non seulement le témoignage régional le plus complet de l'histoire architecturale de la région, mais également le principal attrait de tourisme urbain de ce territoire.